



CINDY SADELLI | NOTAIRE

Divorce et liquidation du régime matrimonial

De l'analyse à l'authentification :
votre feuille de route personnalisée
pour une sécurité juridique totale.



*Notaires
de France*

Constitution du dossier pour un *divorce et/ou la liquidation du régime matrimonial*

Liste des pièces à fournir selon votre situation

Cette fiche a pour objet de faciliter la préparation et l'ouverture du dossier relatif à un divorce et/ou à la liquidation du régime matrimonial.

Les pièces suivantes sont indispensables à la rédaction de l'acte liquidatif et, le cas échéant, au partage ou à la vente des biens communs ou indivis.

Aucun dossier ne sera ouvert sans réception de l'ensemble des pièces listées.



CONCERNANT L'ÉTAT CIVIL ET D'IDENTITÉ DES PARTIES

- Une fiche client complétée (fournie par l'étude).
- Une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.
- Le contrat de mariage.
- Le changement de régime matrimonial.
- Le livret de famille.
- Les actes de donation entre époux.
- Le RIB original signé de chacun des deux époux.

CONCERNANT LE PATRIMOINE DES ÉPOUX

- Pour chaque bien immobilier :
 - Titre de propriété complet.
 - Taxe foncière.
 - Justificatifs des biens reçus en propre durant le mariage : donations, successions (actes notariés, relevés de compte, déclarations de don manuel).
 - Justificatif de valeur vénale du bien : estimation d'agence, notaire ou expert.
 - Emprunt immobilier en cours : coordonnées de la banque, du conseiller bancaire et de l'assurance.
 - Coordonnées du syndic de copropriété ou du président d'ASL.
 - Copie des contrats de location des biens loués.
- Pour les biens mobiliers ou comptes financiers :
 - Copie des certificats d'immatriculation des véhicules.
 - Liste des PEA ou portefeuilles-titres (actions de sociétés cotées en bourse).
 - Liste des comptes bancaires des époux.
 - Liste des livrets A, B, épargne, PEL des époux.
 - Relevés de situation des contrats d'assurance-vie.
 - Toutes créances dues entre époux.
- Pour les fonds de commerce :
 - Acte d'acquisition et bail en cours.
 - Extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et numéro INSEE.
 - Inventaire du matériel et des marchandises.
 - Rapport d'évaluation par l'expert-comptable et coordonnées du cabinet comptable.
- Pour les participations (parts ou actions d'une société non cotée) :
 - Titre de propriété.
 - Statuts à jour et extrait Kbis.
 - Copie d'un éventuel pacte d'associés ou convention interne.
 - Audit réalisé par un cabinet d'expert-comptable.
 - Situation du compte courant d'associé.
 - Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés donnant agrément à la cession, s'il y a lieu.

CONCERNANT LE PASSIF DES ÉPOUX

- Dernier avis d'imposition sur le revenu des deux époux.
- Dernier avis de taxe foncière.
- Dernier avis d'imposition sur la fortune immobilière (IFI).
- Relevés de dettes communes (emprunts, découverts, crédits à la consommation).
- Factures éventuelles à régler.

Conformément aux Conditions Générales de l'Office Notarial de Maître Cindy Sadelli, tout complément de recherche, de demande de pièce ou de régularisation effectué par l'étude pourra donner lieu à facturation, selon les honoraires libres prévus à cet effet.

Le client est invité à se référer aux Conditions Générales disponibles à l'étude pour le détail des tarifs applicables et sur www.etude-sadelli.notaires.fr



Maître Cindy SADELLI
40 chemin de Moulares
34070 Montpellier
www.etude-sadelli.notaires.fr
cindy.sadelli@notaires.fr
04.67.73.11.62